



Federation of
Law Societies
of Canada

NCA National Committee
on Accreditation

Normes de service du CNE

19 mars 2024

NORMES DE SERVICE DU CNE

Le CNE aide les ordres professionnels de juristes du Canada à protéger l'intérêt public en s'assurant que toute personne ayant fait ses études et reçu sa formation en droit à l'extérieur du Canada, ou dans le cadre d'un programme d'études en droit civil canadien, a les connaissances du droit canadien qui sont similaires à celles acquises dans un programme d'études en common law canadien agréé. Pour ce faire, le CNE évalue votre formation universitaire et votre expérience professionnelle en fonction d'une norme uniforme et prescrit ensuite les études ou les examens requis pour pouvoir obtenir un certificat de compétence.

Le CNE s'engage à fournir ses services selon des normes de qualité élevées.

Demandes de renseignements généraux

Normes de service au téléphone

Lorsque vous communiquez avec le CNE par téléphone, vous pouvez vous attendre à ce que :

- nous répondions à votre appel durant les heures d'ouverture locales (de 8 h 30 à 17 h, heure de l'Est, du lundi au vendredi, excluant les jours fériés) ou votre appel soit acheminé à la messagerie vocale (si elle est offerte) ou à un autre numéro; et
- nous répondions à votre message vocal dans un délai d'un jour ouvrable (24 heures) par appel téléphonique ou par courriel.

AVIS IMPORTANT : *Veillez indiquer clairement votre numéro de dossier CNE ou votre adresse de courriel dans votre message vocal.*

Normes de correspondance

Lorsque vous communiquez avec le CNE par courriel, vous pouvez vous attendre à ce que :

- nous vous envoyions un accusé de réception dans un délai d'un jour ouvrable après avoir reçu le courriel; et
- s'il nous faut plus de temps pour répondre à votre question ou votre préoccupation, nous vous envoyions un avis dans un délai de 10 jours ouvrables après avoir reçu le courriel.

Lorsque vous communiquez avec nous par la poste, vous pouvez vous attendre à ce que :

- nous vous envoyions une réponse par courriel dans un délai de 10 jours ouvrables après avoir reçu votre envoi; et
- s'il nous faut plus de temps pour répondre à votre question ou votre préoccupation, nous vous envoyions un courriel dans un délai de 10 jours ouvrables après avoir reçu votre envoi.



Demandes

Lorsque vous présentez une demande en remplissant et en envoyant un formulaire de demande d'évaluation en ligne, nous vous enverrons automatiquement une confirmation électronique que vous devriez recevoir dans un délai de 15 minutes environ (selon votre connexion Internet). Si vous ne recevez pas automatiquement une confirmation électronique, veuillez communiquer avec le CNE par courriel.

Envoi de la documentation requise

Lorsque vous ou votre établissement envoyez les pièces justificatives (« [documentation requise](#) ») par la poste/messagerie ou par voie électronique, vous pouvez vous attendre à ce que :

- votre portail soit mis à jour dans un délai de 10 jours ouvrables suivant la réception des documents, si les documents répondent aux exigences du CNE; ou
- nous vous envoyons un avis dans un délai de 10 jours ouvrables suivant la réception des documents, si les documents ne sont pas acceptables.

Une fois que le CNE reçoit toutes les pièces justificatives requises pour votre évaluation, nous vous enverrons un courriel pour vous aviser que votre dossier est prêt à être évalué.

Décisions

Décision suite à l'évaluation

Si vous avez envoyé votre formulaire de demande rempli et avez payé les frais exigés et que le CNE a reçu la [documentation requise](#), le CNE rendra une décision suite à l'évaluation dans un délai de 6 à 8 semaines. L'évaluateur affecté à votre dossier pourrait demander des renseignements supplémentaires pour terminer l'évaluation. Dans un tel cas, vous serez avisé et dès la réception des renseignements supplémentaires, votre dossier sera évalué en priorité.

Examen d'une évaluation et réexamen d'une évaluation

Vous pouvez demander un examen de votre évaluation dans un délai de 30 jours après avoir reçu votre rapport d'évaluation. Le CNE rendra sa décision dans un délai de 15 jours ouvrables suivant la réception des renseignements additionnels qui ne sont pas inclus dans la demande initiale.

Vous pouvez demander un réexamen de votre évaluation si vous avez fait d'autres études en droit depuis que vous avez reçu votre rapport d'évaluation. Le CNE rendra sa décision dans un délai de 15 jours ouvrables suivant la réception de la documentation requise.



Autres demandes

Approbation pour suivre des cours

Si vous comptez suivre des cours dans une faculté de droit pour répondre aux exigences d'évaluation du CNE, vous devez demander l'approbation du CNE avant de commencer les cours. Vous pouvez envoyer vos plans de cours au CNE par courriel. Le CNE rendra sa décision dans un délai de 15 jours ouvrables.

Examen des relevés de notes suite à une évaluation

Lorsque vous aurez terminé les cours de la faculté de droit qui vous permettront de répondre aux exigences d'évaluation du CNE, les relevés de notes doivent être envoyés au CNE par l'établissement ayant délivré les relevés de notes afin que le CNE puisse les examiner. Le CNE examinera les documents et rendra sa décision dans un délai de 10 jours ouvrables suivant la réception des relevés de notes.

Retour des documents originaux

Le CNE accepte les relevés de notes originaux des cours universitaires préjuridiques. Si vous voulez que nous vous renvoyions vos relevés de notes de cours universitaires préjuridiques, veuillez inclure une copie de ces relevés avec les originaux. Nous conserverons les copies et nous vous renverrons les originaux par courrier recommandé dans un délai de 8 à 12 semaines suivant la date de délivrance de votre rapport d'évaluation.

Envoi des documents à un autre destinataire

Vous pouvez demander qu'une copie des documents dans votre dossier soit envoyée à un ordre professionnel de juristes ou un établissement d'enseignement. Le CNE fera parvenir vos documents dans un délai de 15 jours ouvrables après avoir reçu votre demande.

Demande de certificat de compétence et avis aux ordres professionnels de juristes

Après avoir répondu avec succès à toutes les exigences qui vous étaient prescrites, vous pouvez demander votre certificat de compétence sur votre portail. Lorsque nous aurons vérifié si vous avez bien répondu à toutes les exigences du CNE, l'ordre ou les ordres professionnels de juristes indiqués sur votre formulaire seront avisés dans un délai de 10 jours ouvrables. Selon le nombre de demandes reçues, votre certificat original vous sera envoyé par la poste, et une copie électronique sera envoyée à l'ordre ou aux ordres professionnels de juristes dans un délai de 3 à 6 semaines suivant la date de votre demande.

Examen du rendement

Le CNE examine de façon continue la qualité de ses services par rapport aux normes de service afin de voir où il pourrait être possible d'apporter des améliorations.

